

# LES CYCLES DE CONFERENCES – FORMATION DE LA C.N.A.D.A

La Chambre Nationale des Avocats en Droit des Affaires vous propose deux nouvelles  
Conférences dans le cadre de la Formation Continue Obligatoire des Avocats :

## VENDREDI 04 OCTOBRE 2019

85 rue Anatole France – 92300 LEVALLOIS PERRET  
(Métro "Anatole France")

### L'IMPACT DE LA LOI PACTE

*Loi n°2019-486 du 22/05/2019 J.O 23/05/2019*

*Décret 2019-486 du 24/05/2019 J.O 26/05/2019*

### LA PROTECTION DES MAJEURS VULNERABLES

8 H 30                    **Accueil des participants**

9 H 00                    **L'impact de la loi Pacte en matière sociale**

Conférence animée par :

Maître Géry WAXIN – Avocat à la Cour de PARIS  
Professeur à la Faculté Libre de Droit et d'Economie de Paris

11 H 00                    **L'impact de la loi Pacte en droit des sociétés**

Conférence animée par :

Maître Jean FISCEL – Avocat en Droit des sociétés au Barreau de  
CHERBOURG

13 H 00                    **Déjeuner (facultatif)**

14 H 30                    **La protection des majeurs vulnérables**

*Loi n°2019-222 du 23/03/2019 J.O 24/4/2019*

Conférence animée par :

Maître Diego POLLET – Docteur d'Etat en Droit, Avocat à la Cour de PARIS

17 H 30                    Fin

### PRECISIONS

Vous pouvez assister à une seule demi-journée de formation selon vos préférences.

1–**Tarif** = pour les non adhérents à la CNADA, 80 euros pour une demi-journée et 130 euros pour la journée entière - pour les adhérents, 60 euros pour la demi-journée et 100 euros pour la journée entière -

2–**Organisme de formation n° 11755708675 la CNADA vous délivrera une attestation de présence pour votre Barreau.**

3–Un déjeuner est proposé au prix de 45 € par personne.

4–L'inscription est UNIQUEMENT POSSIBLE PAR CORRESPONDANCE avec règlement par chèque à l'ordre de CNADA, adressé avec l'inscription au **Cabinet BOUSSUARD LE CREN – BELEM Avocats - 19 rue Godot de Mauroy – 75009 PARIS**

5- **Inscription et règlement à faire le 1<sup>er</sup> octobre 2019 au plus tard** - Nombre de place limité, n'attendez pas pour vous inscrire

6-A défaut de prévenir la CNADA 48 h avant la formation par mail à [contact@sblcavocat.net](mailto:contact@sblcavocat.net) vous ne pourrez pas être remplacé par un confrère figurant sur une liste d'attente, et il ne pourra pas y avoir de remboursement.

# BULLETIN RÉPONSE

## à retourner pour le 1<sup>er</sup> Octobre 2019

NOM et prénom.....

Dénomination sociale.....

Adresse.....

Téléphone.....Fax.....Courriel.....

assistera à la journée complète et verse la somme de 130 € par personne (100 € pour les adhérents CNADA) pour une journée complète

Non adhérent       130 € x      =      €

Adhérent           100 € x      =      €

assistera à la demi-journée et verse la somme de 80 € par personne (60 € pour les adhérents CNADA) pour une demi-journée

Non adhérent       80 € x      =      €

Adhérent           60 € x      =      €

participera au déjeuner du 4 octobre 2019 (45 € par personne)

seul(e)

accompagné(e) de..... personne(s)

45 € x .....=                      € par chèque joint

La prise en charge par le F.I.F.P.L. doit être demandée en ligne sur <http://www.fifpl.fr>.

N° d'agrément de l'organisme : **11755708675**

La CNADA collecte ces informations pour traiter votre demande d'inscription, s'il y a lieu, à ces Conférences et au-delà pour vous tenir informé des Conférences suivantes (par mail seulement). Les informations ne sont pas communiquées à des tiers. Ces données sont conservées tant que vous ne demandez pas votre désinscription. Conformément à la loi du 4 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données à caractère personnel vous concernant que vous pouvez exercer auprès de la CNADA

Fait à

Le

Signature :

**NB : si vous déjeunez, veuillez faire parvenir votre règlement avec votre bulletin d'inscription.**